

# Journal des débats de l'Assemblée nationale

Version finale

39<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session  
(début : 13 janvier 2009)

Le mardi 25 mai 2010 - Vol. 41 N° 121

## Projet de loi n° 90

### Adoption

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'article 25 du feuillet, Mme la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs propose l'adoption du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford. Mme la ministre.

### Mme Line Beauchamp

**Mme Beauchamp:** Merci, Mme la Présidente. Donc, nous voilà rendus à la fin du processus législatif menant à l'adoption du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford.

Le 23 mars 2010, je déposais un projet de loi devant cette Assemblée qui, je le rappelle, visait à vendre des actifs reliés au centre de ski et au terrain de golf du mont Orford pour 1 \$, intégrer dans l'actuel parc national 459 hectares de terres publiques autrefois retirées de ce parc national, prévoir un mécanisme de fermeture du centre de ski et du terrain de golf au mont Orford advenant, ce que personne ne souhaite, bien sûr, une impossibilité de trouver un acquéreur pour ces équipements ou un abandon ultérieur par l'acquéreur de l'opération du centre de ski et du terrain de golf et le retour de leur propriété au gouvernement.

Le projet de loi n° 90 fait suite à une série d'actions que nous avons posées, notamment depuis 2007, et je me permets de vous les rappeler le plus rapidement possible. Mais, premièrement, une demande a été faite à la MRC de Memphrémagog d'établir, dans un délai de deux ans, un consensus régional sur la mise en oeuvre d'une solution constructive et durable à la gestion des terres publiques du centre de ski et du terrain de golf au mont Orford, et, pour ce travail, la MRC a obtenu un budget de 200 000 \$. Également, nous avons adopté, en juin 2007, un projet de loi, le projet de loi n° 21, qui visait à s'assurer que les terres distraites du parc national du Mont-Orford ne pourraient pas être mises en vente. Et je m'étais alors engagée à ce que ces terres donc demeurent, par loi, du domaine public, et, lors de l'adoption de ce projet de loi, en 2007, je m'étais engagée à intégrer les terres dans le parc national dès que les conditions allaient s'y prêter et, avec le projet de loi n° 90, je remplis cet engagement.

En parallèle, nous avons entrepris d'importants travaux de restauration de la montagne, notamment la montagne... le domaine skiable, sur une période de cinq ans, au coût de 5 millions. Déjà, ce montant, à la fin de l'année 2010-2011, c'est un montant de 3,3 millions de dollars qui auront déjà été dépensés à cette fin. Et nous avons également restauré le barrage de l'Étang-aux-Cerises, au coût de 608 000 \$, afin, entre autres, de garantir une sécurité d'approvisionnement aux fins d'enneigement artificiel des pentes de ski. Nous allons également, avant la nouvelle saison de ski 2010-2011, nous allons investir 1,5 million de dollars pour refaire entièrement la conduite d'amenée d'eau pour l'enneigement artificiel, une demande... La MRC avait également fait part de cette demande dans son rapport déposé.

Au cours des trois dernières années, ce sera près de 8,2 millions de dollars que le ministère de l'Environnement aura pris à sa charge afin d'éponger les déficits d'exploitation des saisons de ski et de golf, pour réaliser la mise aux normes des équipements et des bâtiments du centre de ski, tel qu'exigé par la Régie du bâtiment, autant d'actions, Mme la Présidente, pour le maintien des emplois actuels en région et aussi, bien sûr, pour préparer l'avenir, notamment en fidélisant la clientèle du centre de ski et du terrain de golf.

Nous avons aussi, puis ce n'est pas banal, acquis déjà plus de 3 600 hectares sur les 5 000 prévus pour agrandir le parc national du Mont-Orford. C'est 12 millions de dollars injectés dans ce projet d'agrandissement, et nous comptons finaliser le tout au cours de la prochaine année.

Ce bref bilan, je pense, expose de façon évidente la volonté du gouvernement de mettre en place toutes les conditions afin de permettre au centre de ski et au terrain de golf au mont Orford de demeurer des activités récréotouristiques créatrices d'emplois et assurant des retombées économiques dans la région. Notre action, nous l'avons toujours dit de façon claire, transparente, notre action se voulait transitoire, et maintenant nous devons franchir une autre étape, aller plus loin et permettre une reprise, d'assurer l'avenir de la station de ski, notamment avec un engagement encore plus grand du milieu régional.

*\*\* (15 h 10) \*\**

Nous avons eu le privilège, les 20 et 21 avril dernier, d'entendre des groupes et des organismes en commission parlementaire, qui sont venus nous livrer leur vision, leurs commentaires, leurs propositions concernant les objectifs visés par le projet de loi n° 90. Bien sûr, la très grande majorité des groupes entendus provenait carrément de la région d'Orford-Magog. Tous ont souhaité le maintien des activités de ski et de golf, la nécessité de s'assurer de la mise en place de conditions favorisant la relance des activités et aussi, de façon plus générale, des conditions permettant la mise en place d'activités récréotouristiques régionales.

Plusieurs points forts sont ressortis de cette consultation publique, bien que, il faut aussi l'admettre, les gens de la région ne sont pas arrivés avec une position unanime, et c'est pourquoi il fallait tenir cette consultation. Mais des points forts sont ressortis: un, une reconnaissance des efforts considérables faits par le gouvernement pour le maintien des activités de ski et de golf, mais aussi une reconnaissance des investissements importants pour l'amélioration de la qualité environnementale de la montagne Orford; une acceptation assez générale à l'effet qu'il n'est pas du

mandat du gouvernement de gérer une activité commerciale de ski et de golf. Et je pense que ce point de vue là n'a pas été contesté par personne. Tout le monde s'entend pour dire qu'on ne peut plus financer des déficits d'opération d'une activité d'un centre de ski et de golf à même les impôts des Québécois. Aussi, l'importance d'une mobilisation autour d'une volonté de... du maintien des activités de ski et de golf, une volonté qu'il y ait un effort du point de vue régional, donc une mobilisation qui ferait en sorte qu'on puisse créer un fonds régional soutenant les activités commerciales de ski et de golf.

On a bien sûr appuyé la volonté de procéder à l'agrandissement du parc national du Mont-Orford. Il y avait également une demande d'accorder au milieu régional, par le biais de la MRC, la possibilité de conclure une entente avec le ministre, prévoyant l'acquisition des équipements en ultime recours, là, afin d'éviter leur fermeture définitive, si un tel scénario devait se présenter.

Il y a eu de grands débats autour de l'utilité de prévoir dans le parc national ce qu'on a appelé des liens -- dans la loi, c'est devenu des systèmes de transport de personnes -- entre le domaine skiable et des développements immobiliers à l'extérieur du parc national. Ces systèmes de transport de personnes ont été présentés comme un équipement essentiel pour tenter d'assurer la rentabilité des activités de ski dans un avenir rapproché.

Je le disais, ce n'étaient pas des positions unanimes. Il a donc fallu bien étudier les propositions de la région, également faire différents arbitrages. Parmi les arbitrages à faire, il y avait à savoir comment s'assurer du maintien du respect de la Loi sur les parcs, de l'esprit de la Loi sur les parcs tout en acceptant de faire du parc national du Mont-Orford un cas particulier, on a souvent parlé d'exception, mais de l'encadrer de telle façon que ça n'entraîne pas... que ça n'ait pas une incidence que je qualifierais de négative sur l'ensemble des parcs nationaux du Québec. Ça faisait partie des arbitrages, là, qui suscitaient chez moi une grande préoccupation, puis je pense que, dans le cadre de nos travaux et de nos débats, nous sommes arrivés au bon équilibre entre permettre une situation exceptionnelle pour

le parc national du Mont-Orford mais ne pas entraîner l'ensemble du réseau des parcs nationaux dans ce type de débat.

Ensuite, nous avons aussi, bien sûr, tenté aussi d'installer les bonnes balises pour nous assurer en tout temps du respect de l'intégrité du parc en matière de protection de la biodiversité et de l'environnement. Et je pense encore que le projet de loi tel qu'adopté présente les bonnes balises pour s'assurer du respect de ce qui demeure toujours la mission première d'un parc national, soit la protection de la biodiversité.

Il a aussi été beaucoup question de la mise en place de nouvelles conditions favorisant la viabilité du centre de ski et de l'implication du milieu régional, et j'y reviendrai dans quelques instants.

Donc, par conséquent, suite à ces consultations, suite aux représentations faites, parfois aux positions divergentes qui ont dû amener les parlementaires à faire les bons arbitrages, je pense que nous en arrivons à adopter aujourd'hui une loi qui notamment -- et c'est ce que je veux mettre en lumière au cours des prochaines secondes, là -- notamment répond positivement à la très grande majorité des demandes formulées par les intervenants régionaux, soit considérer d'abord l'intérêt du parc national du Mont-Orford, de son environnement naturel, de sa biodiversité, garantir que les impôts et les taxes des contribuables ne serviront plus à payer des activités à caractère commercial et supporter la volonté de toute une région de mettre l'épaule à la roue pour soutenir un projet de relance du ski et du golf.

Devant ces considérations devant des représentants du milieu, il y a deux amendements qui ont été introduits dans le projet de loi. Premièrement, le premier concerne l'acceptation d'autoriser, à l'intérieur d'une zone de récréation intensive, l'installation d'un ou de plusieurs systèmes de transport de personnes permettant de relier, donc, le centre de ski et des développements immobiliers situés à l'extérieur du parc national.

Nous avons convenu d'intégrer au projet de loi n° 90 cette disposition toute particulière pour un parc national. En fait, c'est une disposition exceptionnelle. Nous l'avons fait à plusieurs conditions: il faut que le projet

soit véritable, bien sûr, avec plans et devis; un projet soumis à une étude étendue des répercussions environnementales, tant individuelles que cumulatives; une obligation que soit démontrées la viabilité du projet et surtout la rentabilité quant à la consolidation de la situation financière du centre de ski; la nécessité d'une entente entre le développeur du système de transport de personnes et le propriétaire des bâtiments et des équipements de ski et de golf; et, bien sûr, un accord de la MRC, qui devra soumettre une résolution au gouvernement à cet effet après avoir entendu les personnes intéressées à se faire entendre, notamment au moyen d'une consultation publique, d'une soirée publique.

Toutes ces conditions visent à s'assurer du meilleur projet possible, d'un projet qui s'intégrera le mieux à l'environnement naturel du parc national et d'en réduire les impacts négatifs, enfin d'un projet qui aura fait l'objet d'un débat public. Je me suis aussi assurée que ce soit le ministre responsable des Parcs qui sera chargé, à la fin du processus de cette autorisation, de prendre en considération les intérêts du parc national du Mont-Orford, la préservation de son intégrité et la capacité de répondre à des préoccupations socioéconomiques légitimes et justifiées, mais avec le plus grand souci du développement durable.

Je veux assurer les parlementaires que cet amendement a été longuement discuté et débattu en commission parlementaire afin de s'assurer qu'il protège le caractère du parc national du Mont-Orford tout en donnant le caractère, donc, environnemental et le caractère de protection de biodiversité qui va avec tout parc national, mais tout en donnant au milieu régional la capacité de rentabiliser des activités qui caractérisent ce parc depuis sa création, soit la présence d'une station de ski et d'un terrain de golf.

Nous avons aussi acquiescé à une autre demande légitime présentée par le milieu régional, à savoir: donner à la MRC de Memphrémagog une dernière chance d'éviter un démantèlement éventuel du centre de ski et du terrain de golf. Je rappelle que, si aucun acheteur ne soumissionne pour l'achat des bâtiments et des équipements du centre de ski et du terrain de golf ou que soit abandonnée leur exploitation et que le gouvernement s'en retrouve de

nouveau propriétaire, le projet de loi prévoyait, au départ, que le ministre était tenu de procéder à la fermeture et au démantèlement des équipements dans les 12 mois suivant leur acquisition. Or, plusieurs représentants régionaux... mais je veux surtout souligner la demande expresse faite par écrit par la MRC, donc plusieurs sont venus plaider pour qu'une dernière chance soit accordée à la MRC. On a appelé ça familièrement un droit de dernier refus à la MRC. Donc, la loi reconnaît maintenant que la MRC pourra proposer une entente qui assurerait la prise en charge par la MRC de ces bâtiments et équipements, et, dans la loi, nous avons adopté les bons articles pour que, derechef, par l'adoption de la loi, la MRC est maintenant automatiquement autorisée à procéder à de telles acquisitions en dépit des lois habituelles concernant les affaires municipales. Donc, nous sommes dans un caractère exceptionnel et nous avons accordé les pouvoirs à la MRC de procéder à cette acquisition.

J'ai donc... nous avons donc accepté cette demande fortement exprimée. Et l'actuel projet de loi, qui est maintenant devant vous pour sa dernière lecture, a donc été amendé afin de prévoir que la MRC pourra convenir avec le ministère d'une entente prévoyant l'acquisition de tout ou en partie de ses actifs et surtout d'une entente pour les exploiter seule ou avec un organisme à but non lucratif ou même en confier la gestion à un tiers. Cette nouvelle disposition assure à la région la certitude qu'elle aura en main les outils nécessaires pour poursuivre, le cas échéant, les activités de ski et de golf si tel était son désir.

*\*\* (15 h 20) \*\**

Nous avons aussi répondu positivement à certaines remarques formulées en commission parlementaire à l'effet de nous assurer que le droit superficiaire que nous allons accorder par bail à l'acquéreur des bâtiments et équipements au mont Orford ne puisse servir qu'à des fins d'exploitation d'un centre de ski et d'un terrain de golf.

Aujourd'hui, Mme la Présidente, je pense que nous pouvons dire qu'au nom du maintien de près de 500 emplois dans la région d'Orford et de Magog, je pense qu'on peut dire que le gouvernement a assumé à même les impôts

des Québécois une bonne part de responsabilités qui sont concrétisées aussi dans le projet de loi n° 90. Je vous rappelle, nous nous étions engagés à protéger de toute vente au secteur privé les 459 hectares distraits du parc national du Mont-Orford en 2006, nous avons tenu cet engagement. Nous avons indiqué qu'en temps opportun nous allions intégrer les terres au parc national, nous avons réalisé cet engagement... nous allons le réaliser avec l'adoption du projet de loi n° 90.

À noter, Mme la Présidente, que, sur cet aspect, certains intervenants de la région, une fois de plus, sont venus nous dire que c'était trop tôt, qu'on mettait la charrue devant les boeufs, qu'ils auraient préféré que toute la transaction soit finalisée avant que l'on procède à l'intégration des terres. Mais je pense que j'ai expliqué, en commission parlementaire, lors des consultations, le fait que nous procédons maintenant parce que... notamment, pour encourager un soumissionnaire à déposer une offre dans le cadre de l'appel d'offres qui se terminera au mois de juillet, nous avons conclu qu'il était plus opportun, plus attrayant que le soumissionnaire ne soit pas redevable à la loi adoptée en 2006, qui était extrêmement exigeante par rapport à toutes les autorisations à obtenir pour poser quelque geste que ce soit, et qu'il était maintenant plus attrayant... même si ça semble un peu étonnant de le dire ainsi, mais ça devenait plus attrayant de proposer au soumissionnaire que tout de suite ce soit clair que les terres faisaient partie du parc national du Mont-Orford et que les autorisations à obtenir le soient en vertu de la Loi sur les parcs et non pas selon la loi qui avait été adoptée en 2006. Et ça explique -- je tiens ici à le dire de nouveau -- que, bien que des représentants, dans la région, dont par exemple la FTQ et d'autres intervenants, sont venus dire que, pour eux, il était peut-être même encore un peu trop tôt pour procéder ainsi, nous le faisons vraiment en étant assurés que c'est le bon moment de procéder à l'intégration des terres dans le parc national du Mont-Orford.

On s'est aussi bien sûr engagés à maintenir les activités de ski et de golf en assumant leur gestion au cours des dernières années, le temps que la région fasse consensus autour d'un certain projet, et nous avons assumé cette responsabilité. Je vous le disais, c'est 8,8 millions de dollars, depuis 2007,



qui ont été investis pour le maintien des activités de ski et le maintien des emplois dans la région.

Je pense qu'en guise de conclusion, Mme la Présidente, il faut notamment souligner le fait que nous souhaitons... et je pense qu'ici, comme parlementaires, nous devons vraiment encourager la région dans la création d'un fonds régional. La région travaille à cet aspect des conditions favorables à mettre en place pour encourager la reprise de la station de ski, qu'un soumissionnaire dépose une offre dans le cadre de l'appel d'offres actuellement en cours par le gouvernement du Québec. La création, à mes yeux, d'un tel fonds régional soutenant les activités de ski et de golf fait vraiment partie de l'ensemble des conditions qu'on a appelées les conditions attrayantes à mettre en place pour s'assurer de la reprise du centre de ski et du terrain de golf. Et je veux rappeler que nous avons prolongé l'appel d'offres, suite aux travaux parlementaires et aux amendements faits à la loi. L'appel d'offres est maintenant pour le 9 juillet, et donc la région a encore quelques semaines devant elle pour confirmer s'il y a entente ou pas, mais, je l'espère, s'il y a entente pour la création d'un tel fonds régional.

Et je pense qu'on se doit ici, en soulignant l'adoption du projet de loi n° 90, de dire à la région -- je pense que je me fais porte-parole de l'ensemble des élus dans cette Chambre -- que, notamment, si la région a besoin de confirmer la mise en place d'un fonds régional par un projet de loi privé, comme ça s'est fait dans le cas de d'autres types d'activité impliquant un parc national, eh bien, je pense que nous allons tout faire pour permettre l'adoption de ce projet de loi privé avant la fin de nos travaux. En tout cas, ça viendrait envoyer un signal extrêmement positif dans le cadre du présent appel de propositions pour l'achat du centre de ski et du terrain de golf, à hauteur de 1 \$, je vous le rappelle, mais c'est des opérations, tout le monde le reconnaît aujourd'hui, déficitaires.

Donc, parmi toutes les conditions attrayantes mises en place par le gouvernement, dont les investissements faits dans le parc, dans le barrage, dans la conduite d'eau, le maintien d'une clientèle, d'une banque de clientèles assidues, je pense que, si nous pouvons, là, accompagner la

région dans une entente et la mise en place d'un fonds impliquant notamment les élus de la région, mais le milieu d'affaires de la région, et si ça doit se concrétiser par un projet de loi privé, bien, je dis: Tant mieux si on est capables d'accompagner la région et adopter un tel projet de loi privé avant la fin de la présente session.

Donc, Mme la Présidente, soyez assurée que, dans le dossier du parc national du Mont-Orford, nous avons toujours eu en tête deux préoccupations. Il y en a une première qui est, bien sûr, la préservation de la biodiversité de ce parc national. Nous sommes à l'intérieur d'un parc national et nous avons toujours eu une préoccupation de vraiment la protection de la biodiversité de ce territoire qui fait partie du réseau des parcs nationaux du Québec.

Mais, il faut se le dire ici, je pense que nous cheminons, nous accompagnons la région, nous cheminons en y investissant de l'argent des contribuables du Québec, mais nous l'avons fait toujours avec un souci en tête, la préservation des 500 emplois qui sont dépendants du maintien des activités de ski et de golf. Et je pense que nous en arrivons aujourd'hui, Mme la Présidente, avec un projet de loi qui permet de poser d'autres jalons dans un dossier qui, je l'espère de tout coeur, va faire en sorte que nous soyons capables d'assurer la survie de la station de ski et du terrain de golf.

Donc, de notre côté, le projet de loi, c'est un jalon important, nous avons aussi mis des conditions financières en place de façon importante, mais maintenant, il faut se le dire et se le redire, on ne peut pas ad vitam aeternam prendre l'argent des impôts des Québécois pour faire marcher une station de ski qui par ailleurs est concurrente de plusieurs stations de ski privées sur le même... dans la même région, dans le même territoire. Nous avons donné un laps de temps à la région. Plusieurs débats ont été faits dans la région. Nous avons accompagné la région. Nous sommes maintenant un peu à un moment important, avec l'adoption de ce projet de loi n° 90. Mais ayons en tête un souci: protection de la montagne et protection des emplois. C'est ce que je souhaite de tout coeur à la région de Magog. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, Mme la ministre. Je suis prête à reconnaître maintenant le prochain intervenant. M. le député de Berthier.

### **M. André Villeneuve**

**M. Villeneuve:** Bonjour, Mme la Présidente. Eh bien, effectivement, Mme la Présidente, nous sommes rendus à un processus... la fin d'un processus législatif, à savoir l'adoption finale du projet de loi n° 90 sur le Mont-Orford. J'écoutais la ministre tantôt et je ne ferai pas état de l'ensemble des points qu'elle a relevés. Par contre vous me permettrez de faire état de certains, notamment du fait qu'elle a commencé son allocution en débutant et... en disant que l'histoire du Mont-Orford finalement a commencé en 2007, lors du 200 000 \$ qui a été attribué par le ministère Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au comité de parrainage pour que celui-ci puisse faire une consultation et essayer de trouver des solutions pour assurer la viabilité du centre de ski.

Mais l'histoire, Mme la Présidente, ne commence pas en 2007. L'histoire commence bel et bien en 2006, lorsque le gouvernement libéral a soustrait 459 hectares du parc national du Mont-Orford. Elle commence là, l'histoire, Mme la Présidente, cette histoire que je qualifierais d'horreur. Parce que, bien évidemment, son tout début, on remonte à 1938, mais j'ai déjà fait état de cet aspect-là et je n'y reviendrai pas. Donc, en 2006, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soustrayait 459... donc du parc national du Mont-Orford.

Et la ministre, Mme la Présidente, revient souvent sur le fait que le gouvernement du Québec ne continuera pas toujours à mettre de l'argent dans le parc national du Mont-Orford. Mme la Présidente, s'il y a eu des argents qui ont été mis dans le parc national du Mont-Orford, c'est parce que la crise a été provoquée par le gouvernement et que cette crise a causé des dommages extrêmement importants autant sur le plan économique que sur le plan social. Alors, quand le gouvernement me dit qu'il vient compenser avec des sommes d'argent pour tenir vivant le centre de ski et le golf du parc national du Mont-Orford, je pense que la région pourrait lui

répondre: Si vous n'aviez pas créé cette crise, on n'en serait probablement pas là aujourd'hui, Mme la Présidente.

Je pense que c'est important de souligner à grands traits, je vous dirais, ces deux éléments. Alors, qu'on cesse de dire que la région a eu des sommes d'argent considérables puis qu'on cesse de tenter de rejeter le blâme sur des gens qui n'ont jamais demandé... qui n'ont jamais demandé à vivre et à jouer dans ce mauvais film, Mme la Présidente.

*\*\* (15 h 30) \*\**

Mme la Présidente, le projet de loi n° 90, d'abord, la bonne nouvelle -- je pense qu'il faut commencer par cela -- c'est la réintégration des 459 hectares dans le parc national du Mont-Orford. Le Parti québécois, mes collègues ici, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons travaillé sans cesse avec les gens de la région pour que, justement, le gouvernement en arrive à poser ce geste. Dans le projet de loi n° 90, on y arrive enfin. On y arrive enfin, Mme la Présidente, mais, malheureusement, malheureusement, il y a des conséquences. Il y a des conséquences parce que le projet de loi n° 90 implique que nous introduisons à l'intérieur du projet de loi n° 90 le principe des liens, des chaises d'accommodement ou du système de transport des personnes. C'est unique. C'est unique comme façon de faire, Mme la Présidente, d'introduire de tels liens maintenant, aujourd'hui, alors que l'on sait que nous posons beaucoup de gestes pour protéger nos parcs au Québec.

Ce principe, effectivement, a été demandé par la région, à ce qu'il soit introduit dans le projet de loi n° 90, mais est-ce qu'on aurait pu faire autrement? Bien sûr, Mme la Présidente, nous aurions pu faire autrement. Nous aurions pu ne jamais vivre cette crise. Nous aurions pu, dès le départ, dès 2006... le gouvernement aurait pu, dès 2006, mettre en place un plan. Mais pas seul, mettre en place un plan avec la région. Au contraire, le gouvernement a agi unilatéralement. Donc, aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un projet de loi qui introduit, donc, des liens, des chaises d'accommodement ou, si on préfère, un système de transport de personnes.

Non seulement il l'introduit, Mme la Présidente... Parce qu'on aurait pu croire qu'il serait introduit dans le 459 hectares, mais non, il est introduit à la grandeur de la superficie du parc national du Mont-Orford. La ministre a fait état tantôt du fait que c'est une loi exceptionnelle qui ne va s'adresser qu'au mont Orford, et soyez assurée, Mme la Présidente, que c'est le souhait -- et je pense que je peux parler pour l'ensemble des parlementaires ici présents -- de tous les parlementaires que cette loi d'exception s'arrête au mont Orford, Mme la Présidente. Nous ne sommes pas contre le fond des choses, nous sommes plutôt contre les moyens. Le fait d'introduire la notion de liens, chaises d'accommodement ou système de transport, le fait de faire cela et de permettre à la ministre de pouvoir créer des zones de récréation intensive à l'intérieur de l'ensemble du parc national est un précédent, je dirais, Mme la Présidente, dans le contexte actuel des choses, et bien sûr, bien que nous soyons en accord avec le principe des liens, nous aurions aimé être entendus, Mme la Présidente, ou, à tout le moins, s'assurer de mettre des mécanismes beaucoup plus, je dirais, contraignants ou sévères.

On aurait très bien pu -- et on l'a proposé en commission parlementaire -- donner une limite de temps, hein? On dit: Loi spéciale pour une situation spéciale. Mais, à toute chose spéciale, Mme la Présidente, on doit pouvoir l'encadrer de façon à ce qu'il n'y ait pas non plus de débordement ou de dérapage. Nous avons donc proposé qu'il y ait une limite de temps à l'existence ou à la durée de vie, si on peut dire, de ce droit ou de cette particularité qu'on met à l'intérieur du projet de loi n° 90, cette particularité qui va permettre, donc, à la ministre de créer des zones de récréation intensive à la grandeur du parc. Soit qu'on le mette au niveau d'une limite de temps, soit qu'on y aille avec une limite de liens. Dans tous les cas, ce n'est pas l'idéal, mais je pense que ça aurait été beaucoup mieux que de la façon dont on procède aujourd'hui, où on ne met pas de temps, hein, on n'arrête pas d'aucune façon dans le temps la possibilité de créer de telles zones de récréation intensive et la possibilité de créer de tels liens. Alors, je pense que tout le monde y aurait gagné, à s'assurer de mieux encadrer finalement cette loi n° 90.

Bien sûr, Mme la Présidente, nous sommes extrêmement sensibles à la situation que la région vit depuis déjà trop longtemps, et, bien sûr, nous espérons de tout coeur que les différentes dispositions de la loi n° 90 permettront à la région, finalement, de pouvoir assurer la viabilité du centre de ski et du terrain de golf. D'un autre côté, vous comprendrez que nous sommes particulièrement inquiets, particulièrement inquiets des répercussions que la loi n° 90 pourrait avoir sur les parcs nationaux du Québec, sur l'ensemble des parcs nationaux du Québec. Alors, il va falloir être très vigilants pour la suite des choses.

À cet égard, Mme la Présidente, tantôt je disais que nous sommes, sur le fond, nous sommes d'accord; sur les moyens, nous le sommes moins. Effectivement, à cet égard, dans le projet de loi n° 90, lors de l'étude article par article, nous nous sommes opposés à ce que le projet de loi soit tel qu'on l'a devant nous aujourd'hui. On aurait préféré un meilleur encadrement. Bon, soit, la ministre en a décidé autrement, les collègues du Parti libéral en ont décidé autrement, et nous devons, d'une certaine façon, là, vivre avec les conséquences potentielles sur l'ensemble des parcs du Québec.

Mme la Présidente, il faut, je pense, c'est important, il faut préciser que la région, lors des consultations particulières, enfin, a réussi à se faire entendre par le gouvernement du Québec. Et ça n'a pas été une chose facile, je vous dirais, Mme la Présidente. Alors, depuis le temps que les gens demandent à être entendus par le gouvernement, effectivement le gouvernement -- je pense qu'on peut mettre ça sur le dos de la pression qu'ils ont eue -- a fini par comprendre qu'ils ne solutionneraient pas la problématique du centre de ski et du golf du parc national du Mont-Orford à eux seuls, mais qu'ils devaient, pour ce faire, aller chercher des partenaires incontournables, Mme la Présidente, c'est-à-dire les gens de la région, sur le plan politique, évidemment, hein, sur le plan social, bien sûr, et aussi sur le plan économique.

Donc, effectivement, le gouvernement a fini par comprendre que, pour arriver à solutionner le problème, bien ils devaient, sur certains points, hein, apporter des changements au projet de loi n° 90. On en veut pour

exemple, notamment, le fait de reporter l'appel d'offres, hein? Premier exemple. Le droit de dernier recours, écoutez, Mme la Présidente, c'est la moindre des choses, hein? C'est la moindre des choses de s'assurer que la région, advenant... Et ça, on ne le souhaite pas -- Mme la ministre l'a dit tantôt, on est tous d'accord avec elle, tout le monde est d'accord avec ça -- on ne souhaite pas qu'on en arrive à fermer le centre de ski, mais c'est la moindre des choses que, si jamais on arrivait là, qu'on dise à la région: Écoutez, voici la situation, nous avons été obligés de reprendre les installations, ou il n'y a pas d'acquéreur potentiel, ou, s'il y a eu acquéreur et que ça n'a pas fonctionné, on est obligés de reprendre, comme gouvernement, donc, le centre de ski. Nous ne voulons pas le gérer, donc nous demandons à la région de regarder si elle ne pourrait pas, elle-même, prendre en charge le centre de ski et le golf. Donc, un élément, là, de dernier recours, Mme la Présidente, qui, bien évidemment, là, ne pouvait pas être refusé à la région. Quand on demande aux gens d'assurer leur destin, bien la moindre des choses, c'est de leur donner les outils pour le faire, Mme la Présidente.

Mme la ministre l'a souligné aussi, effectivement, suite à la rencontre avec les groupes lors des consultations particulières, on aurait peut-être pu bonifier le projet de loi n° 90 davantage, Mme la Présidente. Mais, étant donné, comme je l'ai expliqué antérieurement lors d'une autre intervention ici, en cette Chambre, que les groupes qui sont venus en commission parlementaire n'ont pas pu, de un, faire leurs mémoires sur le fond... sur un des aspects du projet de loi qu'on a actuellement, à savoir les chaises d'accommodement ou le système de transport par personne, puisqu'en commission parlementaire le projet de loi n° 90 ne contenait pas ces éléments-là, on aurait pu probablement bonifier cet aspect-là. Mais, bon, le mal est fait.

Par contre -- et là il faut rendre à César ce qui revient à César -- les groupes qui sont venus nous rencontrer, notamment le... du droit à l'environnement, alors... droit à l'environnement, qui est venu préciser, au niveau du droit superficiaire, qui est venu préciser qu'il y aurait lieu de mieux encadrer le droit superficiaire... Et la ministre et les membres du gouvernement libéral ont convenu, effectivement, qu'il y avait lieu de mieux

encadrer, donc, le droit superficiaire, et ce qui a été amené dans le projet de loi, donc, pour s'assurer qu'on n'assiste pas, au fil du temps, à un certain dérapage. Donc, le droit superficiaire, en étant mieux encadré, on va venir s'assurer qu'il ne sera utilisé qu'à des fins des activités de ski et de golf. Alors, voyez-vous, Mme la Présidente, nous avons, lors des consultations particulières, avec les échanges avec les groupes puis les différentes personnes, réussi à apporter des amendements qui ont bonifié le projet de loi n° 90.

Malheureusement -- et je tiens à le répéter -- la ministre a voulu faire l'économie d'un débat et elle n'a pas amené immédiatement les chaises d'accommodement et... ou le système de transport des personnes, ce qui a fait en sorte qu'on n'a pas pu entendre les groupes directement sur cet aspect-là, quoiqu'on comprenait très bien qu'ils considéraient que la mise en place de ces systèmes de transport de personnes nous permettraient, donc... amèneraient une valeur ajoutée, si vous voulez, si je peux m'exprimer ainsi, au fait de maintenir la viabilité du centre de ski et de golf. Donc, on déplore fortement cette façon de faire du gouvernement, hein? On dit à la région: Prenez-vous en main. On dit aux régions du Québec: Prenez-vous en main. Mais parfois le gouvernement agit contraire à ce qu'il annonce, finalement. Contrairement à ce qu'il annonce, il ne donne pas la chance aux gens de pouvoir le faire correctement, Mme la Présidente.

*\*\* (15 h 40) \*\**

Mme la Présidente, en conclusion... Ça risque d'être une longue conclusion, là, mais, en conclusion, on réintègre les terres dans le parc national du Mont-Orford, on reconnaît à la région le droit d'un dernier recours, on met en place un principe de liens, on met en place aussi un système particulier de consultation. En passant, petite parenthèse, système particulier de consultation, nous avons fait part au gouvernement le fait que... la consultation publique qui serait tenue par la MRC dans le cadre d'une demande de lien, donc on a fait part au gouvernement que ça limitait quand même beaucoup l'accessibilité des citoyens et des groupes à une telle consultation particulière, et le gouvernement a accepté de bonifier cet aspect-là du projet de loi, et donc nous avons, d'un commun accord, accepté



d'ajouter le fait qu'il y ait une séance publique de consultation, donc, où les groupes -- je pense que c'est important de le dire -- et les citoyens, advenant une demande de lien à la MRC, donc les groupes et les citoyens pourront aller à la MRC, donc, faire état, finalement, de leur expertise, mais aussi de leur questionnement, et donc de discuter avec la MRC du potentiel d'un lien ou de plusieurs liens.

Nous avons aussi obtenu -- et la ministre en a fait mention tantôt, Mme la Présidente -- le fait qu'il y aura, il sera tenu compte... lors d'une deuxième demande ou des demandes subséquentes à un premier lien, sera tenu en compte l'effet cumulatif, donc, des liens. Encore là, c'est suite, là, suite aux différentes réflexions des différents groupes qu'on en est venu, finalement, à aller de l'avant avec cette façon de faire là.

Ce n'est pas parfait, ce n'est pas parfait. On se retrouve dans une situation où on fragilise, d'une certaine façon, la protection du parc national du Mont-Orford, hein? Le projet de loi n° 90, c'est un projet de loi spécial, Mme la Présidente. La ministre, de façon dérogatoire, pourra éventuellement, éventuellement, donc, se soustraire à la Loi sur les parcs. Donc, on peut bien expliquer en long et en large les implications d'une telle façon de faire, on pourra bien dire qu'on met en place la demande d'étude d'impact, d'étude environnementale, etc., mais il n'en demeure pas moins qu'on soustrait l'obligation de la ministre de passer par la Loi sur les parcs. Ce faisant, on vient fragiliser, ni plus ni moins, la façon de faire, donc.

Et donc, toujours dans ma conclusion, Mme la Présidente -- je vais finir avec ça -- moi, je tiens à saluer, je tiens à saluer toute la région d'Orford, le politique, le social, l'économique, d'avoir, pendant plus de quatre ans, enduré une situation inconcevable, d'avoir su, malgré tout, tenir le fort, d'avoir revendiqué le droit à la parole, d'avoir revendiqué le droit à décider de son destin. Ça a été long, ça a été très long. Il y a eu des dommages, hein? Et ça, ce n'est pas moi qui le dis, là, il y a des gens dans les régions... D'ailleurs, dans les journaux, on a pu lire ça, il y a des dommages très sérieux qui ont été causés à la région d'Orford, des dommages sociaux, des dommages économiques. Alors, ces gens-là se sont tenus pendant plus de quatre ans. Aujourd'hui, Mme la Présidente, on fait une exception, on fait

une loi d'exception pour une situation, mais vraiment très exceptionnelle qui a été provoquée par le gouvernement libéral, et, en ce sens, Mme la Présidente, ces gens-là méritent toute notre admiration pour avoir tenu le fort aussi longtemps et être prêts, aujourd'hui, à relever le défi.

Et, oui, nous sommes tout à fait heureux d'apprendre qu'ils vont mettre en place -- et c'est commencé déjà -- un fonds de relance ou un fonds régional pour venir soutenir éventuellement un futur acquéreur, donc, des installations de ski et de golf. Alors, c'est là une très bonne nouvelle. Les gens, Mme la Présidente, lorsqu'on leur laisse l'occasion, et lorsqu'on ne les bâillonne pas, et lorsqu'on leur donne l'occasion, justement, de pouvoir s'occuper de leurs affaires, ils le font à merveille. Chapeau aux gens d'Orford, Mme la Présidente. Merci.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, M. le député de Berthier.

Avant de céder la parole au prochain intervenant, je vous informe que deux débats de fin de séance se tiendront aujourd'hui: le premier débat, sur une question adressée par Mme la députée de Crémazie à la ministre des Aînés, concerne l'abolition du Conseil des aînés; le deuxième débat, sur une question adressée par Mme la députée de Taschereau, toujours à la ministre des Aînés, et concerne des entrevues médias organisées par le Cabinet des relations publiques National. Je cède la parole à M. le député d'Orford.

### **M. Pierre Reid**

**M. Reid:** Merci, Mme la Présidente. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole parce que j'ai l'impression qu'on a tout dit et même plusieurs fois. Et, cependant, le discours du député de Berthier m'amène à prendre la parole pour rappeler un certain nombre de choses.

Évidemment, c'est peut-être commode de dire que l'histoire a commencé en 2006 ou 2007, ça nous fait oublier peut-être qu'il y a des choses qui se sont passées avant. Et notamment, quand on dit que c'est parce que le Parti libéral a été là qu'on a dû soutenir les activités d'un centre de ski qui était

déficitaire, j'avais rappelé au député de Berthier et à ses collègues que le Parti québécois, dans son gouvernement, à la fin des années quatre-vingt-dix, a dû mettre 5 millions pour supporter des activités du centre de ski, le fonctionnement, parce qu'il ne faisait pas... il n'y avait pas de rentabilité et il y avait eu une faillite des opérateurs.

La mémoire est très sélective, de ce que je peux voir, parce qu'on oublie aussi qu'avant 2006-2007 il y avait eu, de la part du gouvernement du Parti québécois, le fait qu'on a transformé tous les parcs du Québec en parcs de conservation. Or, le parc du Mont-Orford est un parc, d'abord, de récréation et aussi de conservation. C'était comme ça depuis un peu plus de 60 ans et c'était ainsi que les gens de ma région avaient prévu comme mission à ce parc du Mont-Orford, c'est-à-dire une double mission... Mais, à partir du moment où on a passé cette loi, au début des années 2000, sous le gouvernement du Parti québécois, il y avait une situation particulière d'exception où on avait un centre de ski et un centre de golf qui étaient à l'intérieur d'un parc qui était devenu un parc de conservation sans pour autant créer aucun régime d'exception qui permettrait de pouvoir harmoniser ces deux fonctions qui avaient toujours existé dans le parc et qui étaient la volonté des gens de ma région depuis déjà plus de 60 ans.

De plus, à peine quelques années plus tard, le gouvernement du Parti québécois a promis à des investisseurs potentiels de pouvoir construire des condos sur les terrains qui étaient au bas des pentes et qui se trouvaient, à ce moment-là, dans le parc du Mont-Orford. Et ceci, évidemment, n'a pas pu être réalisé, je l'ai rappelé plusieurs fois ici, Mme la Présidente, et simplement je veux rappeler que cette histoire-là date du moment où le Parti québécois faisait le gouvernement, donc bien avant 2006-2007.

Je pense qu'il faut aussi rappeler un autre élément qui semble avoir échappé... ou que semblent avoir oublié nos collègues du Parti québécois, c'est qu'en 2007 il y a eu une campagne électorale, et, dans cette campagne électorale, le Parti québécois a, bien sciemment, fait de la question du mont Orford quelque chose qui était un enjeu majeur de sa campagne. La plus belle preuve, Mme la Présidente, c'est que la campagne du Parti québécois a commencé au pied du mont Orford, et c'était le sujet principal du

lancement de leur campagne. Et tout ceci, évidemment, n'a pas été sans faire beaucoup de mal aux gens de ma région, mais je voudrais m'arrêter là, Mme la Présidente, parce qu'on a discuté de toutes ces questions.

Je voulais rappeler un petit peu qu'une mémoire sélective, ce n'est pas toujours bon, il faut regarder l'ensemble de la question. Et je voudrais aussi dire, pour terminer, Mme la Présidente, que, comme les gens de ma région, je suis soulagé que les collègues du Parti québécois n'aient pas empêché la commission de pouvoir finir ses travaux avant la fin de la session. Ce que nous avons craint... et pas uniquement moi, les gens de ma région ont beaucoup craint cet élément-là quand ils ont vu, pendant deux jours, que nous n'avancions pas dans la commission. Je suis soulagé que les collègues du Parti québécois se soient mis au travail avec nous et que nous ayons, à la fin, un projet de loi qui a été amélioré, comme ça se fait quand on travaille ensemble, tous les parlementaires, envers un but. Et, dans le contexte ici, le but, c'est de permettre aux gens de ma région d'avoir une loi, et une bonne loi qui va leur permettre de faire cheminer et d'avancer pour la solution de ce problème qui dure depuis déjà plusieurs décennies.

Ce que j'espère maintenant, Mme la Présidente, c'est que nous aurons un vote unanime pour ce projet de loi, pour la loi n° 90 donc, des deux côtés de la Chambre, en fait de tous les parlementaires, pour montrer, une fois pour toutes, que la politique, telle qu'on l'a faite au PQ en particulier, que la politique sur le dos des gens de ma région, c'est fini avec un projet de loi qui est adopté de façon unanime parce qu'on a tous en tête le bien de ma région. Merci, madame.

*\*\* (15 h 50) \*\**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, M. le député d'Orford. Je reconnais maintenant M. le député de L'Assomption, porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et environnement. M. le député.

**M. Scott McKay**

**M. McKay:** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, Mme la Présidente, moi aussi, même si j'avais l'intention de dire quelques mots, je pense que je vais être dans l'obligation de réagir un peu aux propos du député d'Orford parce que c'est... Vous l'aurez remarqué certainement, Mme la Présidente, jusqu'à maintenant, dans ce débat, le seul parlementaire qui a fait de la politique sur ce dossier-là dans le sens pas politique... Tout est politique, on s'entend, et, pour moi, ce n'est pas quelque chose de négatif que de faire de la politique. Au contraire, je pense qu'on défend, nous défendons des valeurs qui sont importantes, qui sont essentielles. Et, quand on parle des parcs nationaux du Québec, et même quand on parle du parc du Mont-Orford, nous défendons des valeurs qui sont fondamentales. Et je rappellerais au député d'Orford que ce parc national a été créé lorsque des citoyens ont décidé de confier à la bonne gouverne... ce que ces citoyens-là croyaient être la bonne gouverne du gouvernement du Québec pour la protection de ces terres, et donc c'est une responsabilité du gouvernement de bien gérer ces terres de façon à en protéger l'intégrité et d'en assurer la jouissance aux générations futures, donc, et pas seulement dans une vision à court terme, comme le député d'Orford se limite.

Moi, je vous dirais, à son appel, certainement que notre groupe parlementaire va appuyer le projet de loi, mais ce n'est pas de façon dithyrambique. Notre porte-parole, le député de Berthier, l'a rappelé avec beaucoup d'éloquence et avec force détails, toute la partie de bras de fer qui a du être menée, d'une part, par la population de l'Estrie et de la région du mont Orford pour finalement faire comprendre un peu de bon sens au gouvernement du Parti libéral, d'une part, et, d'autre part, la partie de bras de fer que nous, comme parlementaires de l'opposition officielle, avons dû mener contre le député d'Orford et contre les charges de la ministre de l'Environnement, qui ont tenté, de différentes façons... pas ont tenté de nous empêcher de faire notre travail, mais ont mis certains bâtons dans les roues.

Alors, moi, je vous dirais, nous allons voter en faveur de ce projet de loi malgré le fait que le gouvernement a mal fait son travail dans ce dossier et nous allons voter pour ce projet de loi malgré les tentatives, malgré les

pressions, que je qualifierais d'indues, de la part du député d'Orford, qui a cherché à presser l'opposition, finalement, à adopter différents amendements qui ont été déposés à la dernière minute, Mme la Présidente. Je vous rappellerai que ce projet de loi n° 90 sur le Mont-Orford tient dans environ... tenait, le projet initial, dans environ trois pages. Le matin même, à l'ouverture de la commission parlementaire sur l'étude détaillée du projet de loi n° 90, le gouvernement dépose des amendements pour environ de trois à quatre pages sans négociation préalable avec l'opposition.

Alors, ce n'est pas la façon que, normalement, un gouvernement emploie lorsqu'il veut attirer l'appui, lorsqu'il veut s'assurer de l'appui de l'opposition officielle. C'est plutôt l'inverse, c'est la façon d'attiser le feu et de faire en sorte que les parlementaires se retrouvent dans une situation inconfortable où, là, ils sentent, là, qu'on veut les... qu'ils n'ont pas en main toute l'information pour prendre les meilleures décisions... et qui lisent des articles dans les journaux locaux aussi avec des déclarations incendiaires du député d'Orford. Et donc ce n'est pas du tout la façon dont on s'emploie lorsqu'on veut aller chercher l'appui unanime de l'Assemblée nationale et des parlementaires. Et je pense que ça vaut la peine de le mentionner parce qu'il y a une dichotomie qui est absolument inacceptable dans ce discours où, d'une part, on multiplie les déclarations incendiaires dans les journaux locaux, on multiplie les amendements improvisés sans avertir l'opposition officielle et, d'un autre côté, on se présente ici, en Chambre, en implorant l'appui unanime des parlementaires.

Alors, moi, je vous dirais que, premièrement, quand j'ai mentionné que le gouvernement a mal travaillé dans ce dossier-là... Écoutez, ça a pris plus de quatre ans avant d'en arriver à une conclusion. Pendant ce temps-là, on a dit vouloir travailler en concertation avec le milieu local, mais, lorsque le milieu local est arrivé avec des propositions concrètes, on les a rejetées du revers de la main. Et là, finalement, on arrive avec un projet de loi relativement bâclé, en tout cas suffisamment bâclé pour qu'on arrive à l'ouverture de l'étude détaillée du projet de loi avec plus d'amendements que le projet de loi en contenait initialement, à la dernière minute, comme je l'ai mentionné. Alors, l'improvisation, je vous dirais, transpire de ce projet de loi.

Et heureusement que, suite aux travaux que nous avons pu mener en commission parlementaire... Et, comme je vous dis, au départ, c'était une véritable partie de bras de fer pour éviter que ce gouvernement ne force l'adoption à toute vapeur d'un projet de loi inadéquat. Finalement, il y a eu quand même au fil des années... au fil des années... au fil des heures qui ont vu évoluer les travaux de la Commission des transports et de l'environnement, il y a eu certains amendements qui ont été apportés, certains débats. On a eu l'occasion, Mme la Présidente, de voter contre un certain nombre d'amendements qui étaient proposés. Je crois que ça va, pour les personnes qui auront à interpréter cette loi dans le futur, je pense que ça va jeter quand même un éclairage qui pourra être utile dans le futur, lorsqu'on aura à gérer les suites des événements.

Je vais passer outre... Je ne voudrais pas répéter ce que mon collègue de Berthier a mentionné de façon claire et éloquente, mais juste vous mentionner deux points qui, moi, me font titiller particulièrement en ce qui concerne les fameux systèmes de transport des personnes, qu'on a appelés aussi au départ les chaises d'accommodement. Qu'il n'y ait pas de limite dans le temps à cette mesure d'exception, qu'il n'y ait pas de limite au nombre de ces liens, je pense que ça, c'est fortement préoccupant. Et aussi le fait que... Bien qu'on introduise une forme de consultation sur des modifications éventuelles, je pense que l'on improvise un nouveau régime de consultation. Ce n'est pas quelque chose qui est rassurant parce que, Mme la Présidente, nous avons un organisme référence au Québec qui mène des consultations publiques dans le domaine de l'environnement, c'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Et que l'on rejette encore une fois le BAPE, que le BAPE subisse encore une autre rebuffade de la part de ce gouvernement, bien ce n'est certainement pas quelque chose dont on peut se réjouir.

Alors donc, malgré tout ça, je vais voter en faveur du projet de loi, mais, comme vous pouvez le constater, ce n'est pas avec la plus grande gaieté de coeur. Merci.

*\*\* (16 heures) \*\**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, M. le député de L'Assomption. Y a-t-il d'autres interventions? M. le député de Johnson.

**M. Etienne-Alexis Boucher**

**M. Boucher:** Vous êtes trop aimable, Mme la Présidente, et je vous remercie beaucoup de me permettre de m'exprimer, là, une dernière fois sur le projet de loi n° 90.

Ce projet de loi, finalement, l'adoption finale de ce projet de loi là est non pas une victoire du gouvernement, mais bien une immense victoire de la société civile et des groupes d'opposition. Évidemment, lorsque la... une première loi, qui créait un dangereux précédent, a été déposée en 2006, immédiatement des groupes nationaux comme Nature Québec, comme la société pour la nature et les aires protégées du Canada, section Québec, comme le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, de même que des milliers de citoyens se sont rassemblés et ont créé une coalition, la coalition SOS Parc Orford.

Ces gens-là ont démontré que le mouvement citoyen pouvait encore faire entendre raison au gouvernement, Mme la Présidente. Après des manifestations qui ont réuni des dizaines de milliers de personnes, Mme la Présidente, à Sherbrooke, à Montréal, à Québec, après une pétition qui a été signée par plus de 86 000... 86 000 signatures, Mme la Présidente, qui a été déposée il y a bientôt de cela quatre ans, c'est-à-dire le 4 juin 2006 effectivement, après quatre projets de loi, trois législatures, trois ministres de l'Environnement, du... ou plutôt du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, finalement ce gouvernement a rendu les armes et a donné non seulement à la région, mais aussi à la population, ce qu'elle désirait depuis plus de quatre ans, Mme la Présidente.

Évidemment, je pourrais utiliser ces quelques minutes pour un peu remettre en contexte les dires de mon... de mon collègue de la région estrienne, mon collègue d'Orford; seulement, je ne veux pas trop y accorder



d'importance. Je ne veux pas trop y accorder d'importance, étant donné que ce n'était pas nécessairement ça, là, le but de la chose.

Vous savez, je voudrais juste me questionner à savoir s'il considère que la loi qui a été adoptée dans les années 2000, qui venait renforcer le rôle de protection de la biodiversité et de l'environnement de nos parcs nationaux, était pour lui une mauvaise loi, hein? Je tiens à lui rappeler que son propre gouvernement se targue d'avoir augmenté le pourcentage d'aires protégées au Québec; alors, ce serait plutôt surprenant d'avoir cette dichotomie-là. C'est que, d'un côté, bon, on est plus ou moins satisfaits d'une loi qui visait à renforcer le rôle de protection de la biodiversité, de l'environnement et des parcs et, de l'autre, bien on dit: Bien, tu sais, c'est de la faute au parti, finalement, tu sais?

En 2002, effectivement, le Parti québécois a étudié la possibilité de faire ce qu'on appelait des échanges de terrains afin de donner un peu plus de souplesse aux entrepreneurs, aux gens... aux gestionnaires de la station touristique du Mont-Orford afin qu'ils puissent assurer ne serait-ce qu'un «break even», qu'une forme de... et peut-être même, idéalement, une rentabilité de la station touristique, une rentabilité qui était difficile à obtenir étant donné les limites imposées par le fait que la station de ski notamment et de golf se trouvaient à l'intérieur d'un parc. Mais, vous savez quoi, Mme la Présidente, nous avons reculé. Nous avons reculé, en 2002, parce qu'on s'est aperçus qu'un tel geste serait inacceptable. Inacceptable, Mme la Présidente, un geste que, lui, il n'a pas eu peur de poser, le gouvernement libéral, en 2006.

Malgré tout ce temps -- et là on a parlé de quatre ans, hein, trois législatures, quatre projets de loi, trois ministres, plus de quatre ans, malgré tout, et mes collègues l'ont souligné -- nous avons eu droit finalement à un travail mal bâclé, un travail mal bâclé, pour de nombreuses raisons, Mme la Présidente. Par exemple, le fait de lancer un appel d'offres simultanément au dépôt d'un projet de loi qui n'était pas encore adopté et donc qui serait certainement appelé à être bonifié, à être amélioré. Nous avons lancé un appel d'offres évidemment qui... appel d'offres auquel doivent répondre des entrepreneurs, mais que ces entrepreneurs-là ne

connaissent pas l'ensemble des critères, l'ensemble des possibilités qui leur seront permises par ledit projet de loi.

La ministre a finalement entendu raison, encore une fois, dans ce dossier-là et a rallongé l'appel d'offres de six semaines environ, qui se conclura en juillet prochain. J'espère, comme mon collègue d'Orford, comme mes collègues de Berthier et de L'Assomption, comme la ministre de l'Environnement, j'espère que des entrepreneurs seront au rendez-vous à la conclusion de cet appel d'offres là, étant donné que la station touristique du Mont-Orford reste un moteur économique essentiel au développement de la région, non seulement de la région Magog-Orford, mais de l'ensemble de la région estrienne, Mme la Présidente.

Encore une fois, quatre ans, un travail mal bâclé. On lance un appel d'offres alors que le projet de loi qui va permettre certains projets qui pourraient bonifier l'appel d'offres est mal bâclé. On tient des audiences publiques, Mme la Présidente, sur un projet de loi, mais dont, je dirais... un projet de loi qui, disons, ne contenait pas un des volets les plus importants du projet de loi -- que nous adopterons finalement aujourd'hui -- c'est-à-dire le volet sur les chaises d'accommodement.

Alors, durant deux jours, nous avons entendu environ 10 groupes, Mme la Présidente, 10 groupes sur des questions telles que le rapatriement des terres, la clause de démantèlement et notamment les chaises d'accommodement. Seulement, il y a un problème, Mme la Présidente, on ne savait pas de quoi on parlait. Ce n'était que pure spéculation, étant donné que les chaises d'accommodement ne faisaient l'objet d'absolument aucun article du projet de loi originel, Mme la Présidente.

Évidemment, on ne peut pas prêter d'intention à nos parlementaires, on ne peut pas penser qu'ils ont fait cela sciemment pour éviter un débat. Bien sûr qu'on ne peut pas faire ça, seulement on peut se questionner. On peut se questionner, le fait que la ministre savait très bien que la région désirait avoir, disons, la possibilité de monter des projets au niveau des chaises d'accommodement. Depuis janvier 2009, Mme la Présidente, depuis janvier 2009... Même le gouvernement avait nommé un conciliateur, Me Munn, qui a coûté, bon, quelques dizaines de milliers de dollars à l'État

québécois, pour concilier les positions de la région au gouvernement, une conciliation durant laquelle il était absolument impossible que la région n'ait pas évoqué l'importance d'inclure le projet des chaises d'accommodement dans le projet de loi. Malheureusement, le gouvernement a ignoré cette question-là. Et, au cours des audiences publiques, on a entendu des groupes très intéressants, mais encore une fois on ne pouvait vraiment discuter d'une question fondamentale sur le projet de loi.

Travail mal bâclé pour une autre raison, Mme la Présidente. Vous l'avez entendu, mes collègues l'ont dit, nous avons un projet de loi qui tenait en 12 articles, Mme la Présidente, 12 articles qui tenaient sur trois pages. Et là on tient des audiences publiques, tatati, tatata, l'étude du principe. Voilà. Et là on arrive le matin, on nous donne 12... on nous donne des amendements qui tiennent, eux, sur cinq pages, Mme la Présidente, des amendements qui donc... dont le contenu est beaucoup plus important en termes d'importance... je veux dire, de mots, de chiffres, tu sais, que le projet de loi en tant que tel.

Et on nous accuse, Mme la Présidente, de faire de l'obstruction parce que nous désirons prendre quelques heures supplémentaires afin de consulter des groupes qui n'ont pas pu être consultés sur la question des chaises d'accommodement. Le gouvernement prend des années, il tergiverse durant des années avant de décider d'avancer dans ce projet de loi là, et là nous accuse de faire de l'obstruction parce que nous, comme législateurs, voulons bien faire notre travail et désirons entendre l'opinion de groupes d'experts sur la question.

Mon collègue d'Orford disait... nous remerciait... bien, nous remerciait... enfin il se disait ravi que l'opposition officielle n'ait pas... disons, s'est mise à travailler pour qu'on adopte rapidement le projet de loi dans la session, dans la session actuelle... et que des gens de la région craignaient, Mme la Présidente, que finalement nous fassions preuve d'une obstruction déplacée. Jamais, jamais il n'a été question de cela, jamais n'avons nous envisagé de ne pas adopter ce projet de loi là au cours de cette session-ci.

Mais je peux vous dire que, s'il y avait peur de la part des intervenants régionaux, ce n'était certes pas, disons, indépendant, c'était certainement dû en partie au «spin» libéral, Mme la Présidente, qui disait: C'est de la faute au Parti québécois, c'est de la faute au Parti québécois, Mme la Présidente, si les audiences publiques ne se sont pas tenues en région mais bien à Québec. Le député d'Orford a même dit dans les journaux que ce serait de la faute au Parti québécois s'il n'y avait pas de chaises d'accommodement. Je tiens à rappeler... je tiens à rappeler au député d'Orford que le gouvernement a déclenché des élections dont personne ne voulait pour avoir les deux mains sur le volant et que, bien que j'en aie été fort déçu, la population a décidé de le leur accorder. Alors, comment peut-il maintenant clamer qu'une décision gouvernementale se fait au corps défendant de son gouvernement, que l'opposition officielle lui aurait imposé une telle décision? Ça ne tient absolument pas la route, Mme la Présidente.

Évidemment, je pourrais parler longtemps, mes collègues l'ont dit, des amendements qui ont été refusés par la ministre, qui... qui a montré d'ailleurs une certaine ouverture. Bien sûr, tu sais... Cependant, elle a refusé de considérer les chaises d'accommodement comme dans un projet d'ensemble. Ils seront désormais étudiés à la pièce, bien que les effets cumulatifs des projets précédents seront quand même considérés lorsqu'un nouveau projet de loi sera déposé. On s'en contente. Évidemment, on aurait aimé...

On était contents de voir le gouvernement... voir diminuer les zones de récréation intensive, mais on aurait aimé le voir limiter la possibilité d'en créer partout dans le parc. Et je n'irai pas plus loin. Évidemment, nous ne jetterons pas le bébé avec l'eau du bain, on va se... et nous voterons pour un projet de loi qui, malgré ses nombreux défauts, reste une grande victoire de la société civile au détriment de son gouvernement. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, M. le député de Johnson. Y a-t-il d'autres interventions? M. le député de Shefford... pardon, d'Orford.

**M. Reid:** ...Mme la Présidente, je voudrais intervenir, en vertu de l'article 212, sur les propos mal compris ou déformés. Je ne crois pas que...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bien. Alors donc, c'est une question de règlement que vous soulevez, M. le député d'Orford? Je vous entends.

*\*\* (16 h 10) \*\**

**M. Reid:** Alors, Mme la Présidente, je vais simplement, comme le règlement me le permet, rectifier la compréhension. Il s'agit ici non pas d'avoir, de ma part, reproché au Parti québécois d'avoir voté la Loi sur les parcs pour faire des parcs de conservation, mais bien de l'avoir fait sans prévoir quoi que ce soit pour le parc du Mont-Orford, aucun régime d'exception qui aurait permis de résoudre des problèmes comme celui que nous touchons aujourd'hui, parce que la loi dont nous parlons, c'est une loi qui amène des mesures d'exception par rapport à cette loi qui n'en prévoyait aucune pour le parc du Mont-Orford. C'est tout, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député, le point est fait. Alors, y a-t-il d'autres interventions?

### **Mise aux voix**

Le projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford, est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.